

# SNRS

PAGE 2

LE SNTRS-CGT A CHANCÉ D'ADRESSE  
SA COTISATION ! A JOUR...

ELECTIONS AUX C.A.P. = VOTEZ, FAITES VOTER POUR LES LISTES  
PRESENTÉES PAR LE SNTRS-CGT.



PAGES 3-4

● CNRS = UNE REFORME  
INACCEPTABLE !

PAGES 5-6

● REVENDICATIONS :  
IMPOSONS DES NEGOCIATIONS !

PAGES 7-8-9-10

● QUEL SYNDICAT  
POUR LES CHERCHEURS  
ET LES I.T.A. ?

**SNTRS-CGT**  
**25 Rue de Chevreuse**  
**91 400 ORSAY**

NOTRE NOUVELLE  
ADRESSE

TELEPHONE : 69 07 60 13  
REPONDEUR :  
CNRS : 69 07 50 05  
INSERM : 69 07 30 11

Pour les appels  
de province,  
faire le 16 et le 1

MA COTISATION  
à jour...

Optez pour le Prélevement !  
(ou donz. - reuement...)  
Automatique de vos cotisations !  
En réglant régulièrement votre cotisation syndicale  
vous facilitez le travail des collecteurs et trésoriers  
et vous donnez au Syndicat les moyens dont  
il a besoin pour développer son activité.  
Adressez-vous à votre collecteur ou TRÉSORIER.  
il se fera un plaisir de vous donner  
tous les renseignements nécessaires.

**ELECTIONS AUX C.A.P.**  
des Assistants-Ingénieurs, de Techniciens et de  
Secrétaires de l'Administration de la Recherche

**VOTEZ, FAITES VOTER**  
**Pour les listes**  
**présentées**  
**par le SNTRS-CGT.**

**CNRS : UNE REFORME  
INACCEPTABLE !**

Depuis plusieurs mois, les organismes publics de Recherche sont "sur la sellette", et particulièrement le CNRS.

Aujourd'hui, le gouvernement et la Direction du CNRS s'appêtent à une réforme d'ensemble de l'organisme, refusant par ailleurs toute concertation sur l'avenir de l'organisme et la situation des personnels.

Le projet de restructuration des équipes de recherche, du CNRS est significatif de leurs intentions.

Il y aurait à l'avenir trois types de formations :

-- **les unités mixtes** dans lesquelles le CNRS aurait une responsabilité de direction et d'orientation. Les unités mixtes associeraient le CNRS avec l'Université, les grandes écoles et d'autres partenaires, y compris industriels.

-- **les laboratoires associés** où le rôle du CNRS serait réduit à l'évaluation et au soutien financier de projets.

-- **les groupements de recherche** qui réuniraient les actuelles unités fédératives CS, GRECO, etc...

**LES PERSONNELS  
MIS A LA DISPOSITION  
DES UNIVERSITES !**

En ce qui concerne les personnels, ils ne seront affectés qu'à des unités mixtes. Ceux dépendant des laboratoires associés ou des Groupements de Recherche seront mis à disposition des organismes, pour une durée donnée.

C'est l'annonce d'une réforme en profondeur de l'organisme autour d'un "noyau dur", les unités mixtes, super laboratoires d'excellences, qui ressemblent de très près aux laboratoires nationaux projetés par la précédente direction, visant à concentrer sur quelques thèmes porteurs des moyens importants provenant du CNRS et de l'Université.

Les formations propres qui ont constitué la base stratégique du développement du CNRS se retrouveraient largement relativisées, le DG du CNRS les définissant comme le "cas limite" des unités mixtes dont le fonctionnement serait assuré par le seul CNRS. Pour le reste, le CNRS jouerait le rôle "d'agence d'objectifs", chargé uniquement du financement et de l'évaluation des projets scientifiques.

Par le biais des nouvelles unités associées, l'université se verrait attribuer une bonne partie des moyens et des

personnels du CNRS, comme le préconise le projet de loi de Mr FOYER, Député et par ailleurs membre du G.E.R.U.F. qui réclame la dissolution du CNRS et de l'INSERM au profit des Universités.

Ces orientations sont lourdes de menaces sur le devenir de l'organisme et la situation des personnels. Elles s'inscrivent dans un contexte de réductions des budgets 86 et 87 qui compromettent gravement l'avenir de la Recherche et du développement technologique.

Les grands équilibres déjà mis en cause initialement par le plan triennal se trouvent aujourd'hui **brutalement aggravés** par la politique gouvernementale : équilibre entre recherche fondamentale et recherche technologique, entre financements privés et publics avec une tendance prévisible au retour d'une contractualisation sauvage des actions ; équilibres à l'intérieur des programmes d'établissements ; enfin l'avenir d'une action coopérative qui s'appuie sur un potentiel national fort est remis en question.

La logique de la privatisation entreprise au nom de l'idéologie libérale conduit à transformer les aides indirectes déjà massives en subventions directes (exonérations des charges sociales, allègement de la fiscalité des entreprises...). Quoiqu'en dise Mr DEVAQUET, **les EPST sont menacés en tant qu'organismes autonomes**. Leur capacité à conduire une politique de recherche propre est notoirement incompatible avec le "libéralisme" qui signifie d'abord la libération des entraves à la recherche de la rentabilité financière immédiate. **Casser la recherche publique est compatible avec la déréglementation de la protection sociale et la destruction du tissu économique.**

**La représentation élue des personnels est un obstacle à la mise en oeuvre de cette politique.** C'est ce qui explique sans doute la célérité avec laquelle gouvernement et Direction ont entrepris de modifier la composition et le rôle du Comité National.

**L'EMPLOI SCIENTIFIQUE  
MIS EN CAUSE**

Quant à l'emploi scientifique, déjà touché par les conséquences de la dissolution du Comité National : arrêt du recrutement des chercheurs et des ITA sur postes stables, développement des contrats à durée déterminée, blocage des promotions... il est directement menacé par l'insuffisance du budget prévu pour 1987 ainsi que par les mesures préconisées par le gouvernement.

La suppression envisagée de 19 000 emplois dans le Fonction Publique pour 1987, va se traduire pour la première fois depuis leur création par la **suppression nette de 380 postes dans les organismes publics de recherche dont 315 postes d'ITA au CNRS et 43 à l'INSERM.**

**Le renouvellement des équipes ne saurait être assuré par la création de 212 postes de chercheurs au CNRS et 42 à l'INSERM. Le gouvernement et la Direction du CNRS proposent d'augmenter considérablement le nombre des boursiers et de développer le recrutement des chercheurs sur contrat à durée déterminée, au niveau post-doctoral, comme l'envisageait le premier projet de la précédente direction, que nous avons mis en échec.**

**L'arrêt du recrutement d'ITA, le gel des postes libérés, va aggraver les déséquilibres existant déjà dans l'organisation des équipes. Comment seront comblées les fonctions techniques laissées vacantes ?**

La multiplication des TUC et le développement massif "d'un vivier" de boursiers conjugué à l'arrêt de recrutement des ITA pourrait préfigurer une **remise en cause fondamentale de la politique de l'emploi scientifique.** Ces nouveaux hors-statuts remplacerait progressivement l'embauche d'ITA sur postes stables comme cela se fait déjà aux Etats-Unis par exemple.

C'est toute l'organisation du travail dans les équipes qui se trouverait ainsi remise en question.

**De telles perspectives aggraveraient considérablement la situation des personnels. Elles s'ajoutent au contentieux revendicatif lié notamment à l'application du statut de titulaire et aux mesures d'accompagnement toujours bloquées pour 85 et 86 et remises en cause pour 1987, du fait des insuffisances budgétaires.**

A l'opposé de ces orientations, le SNTRS-CGT estime que le **développement des organismes publics de recherche, l'établissement de relations nouvelles entre les milieux scientifiques et l'ensemble des partenaires sociaux et économiques sont des conditions indispensables du redressement.**

**Cela passe nécessairement par la satisfaction des revendications des personnels de la Recherche.**

## AGISSONS ENSEMBLE

**Seule votre action massive et unie permettra d'aller dans ce sens.**

**Le SNTRS-CGT souhaite débattre avec vous de cette situation. Il vous invite à recenser l'ensemble des problèmes qui vous préoccupent dans le fonctionnement des laboratoires et des services comme au plan national.**

**Il vous appelle à décider sans attendre des actions indispensables pour mettre en échec les projets gouvernementaux, assurer le développement du CNRS et obtenir l'ouverture de négociations sur l'ensemble du contentieux revendicatif.**

**Ensemble, créons  
les conditions  
d'actions  
nationales  
massives  
et unitaires**

**SANS ATTENDRE, adressez motions, pétitions, télégrammes à la Direction du CNRS et au Ministre de la Recherche. Intervenez à l'occasion des visites que le Directeur Général effectue actuellement dans les laboratoires.**

### BULLETIN D'ADHESION

J'adhère au SNTRS-CGT

NOM : Prénom :

Laboratoire :

Adresse :

Tél :

Signature,

A retourner au SNTRS-CGT  
25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY  
ou à remettre à un militant connu de vous.

# REVENDEICATIONS : IMPOSONS DES NEGOCIATIONS !

Près de deux ans après la promulgation du statut de nombreuses questions ne sont toujours pas réglées :

## PROMOTIONS - RECLASSEMENT - EMPLOI

### Promotions

I. Les concours :  
Rien ne va plus !

Les Concours de "Reclassement" sont suspendus au CNRS à la suite de la dissolution du Comité National.

On attend toujours la "solution transitoire" (dérogation au statut particulier levant l'obligation de la présence d'un élu du Comité National dans le jury) avancée par la direction du CNRS en septembre dernier.

1987, dernière année prévue pour le bénéfice des mesures spécifiques : aucune transformation de poste.

Pas de rétroactivité : les candidats reçus au concours ne bénéficieront de l'effet financier que lors de leur nomination à l'issue du concours.

Les Concours externes sont également suspendus.

Préparation aux concours : des négociations doivent s'engager rapidement, pour l'élaboration d'un véritable plan de formation.

### II. Les Assistants Ingénieurs

Au CNRS, seuls 1205 Techniciens et Secrétaires d'Administration de 1ère Classe ont été intégrés.

Le mécontentement de ceux qui exercent un même niveau de qualification et ont été rejetés est légitime. Il faut des moyens supplémentaires pour poursuivre l'intégration dans le corps.

D'autre part, les répercussions concrètes tardent pour ceux qui ont été retenus : les rappels financiers et parfois même les nominations n'ont pas eu lieu.

### III. Changements de grades et d'échelons

La Direction envisage la tenue des premières CAP au plus tôt en Janvier 1987.

Les changements d'échelons accélérés seront ceux de 1984 et 1985. Pour 1986 : Rien pour l'instant !

La Direction hors la loi ? Elle calcule les possibilités de promotions d'échelons pour chaque laboratoire sur la base des agents promouvables et non sur les effectifs totaux du corps (comme le prévoit le statut).

Pour 1987 rien n'est prévu pour les changements de grade.

### IV. Changements de Corps "au choix"

Ils sont bloqués. Tant que les titularisations, à l'issue des concours, n'auront pas eu lieu, aucun changement de corps au choix ne sera possible.

### V. Le Préclassement régional

Il est non statutaire et joue un rôle de filtre supplémentaire ; il met les CAP devant des choix bloqués.

## L'emploi

Il n'y a plus d'embauche d'ITA sur postes stables depuis 1982. Les concours de recrutement 86 sont arrêtés. 181 embauches ont eu lieu sur contrats à durée déterminée. 315 postes d'ITA sont supprimés au budget 1987, d'autres se préparent. 50 % des postes d'Administratifs et 25 % de ceux d'ingénieurs et personnels techniques sont gelés. Le recours aux TUC se développe massivement. C'est la mise en place de la précarisation de l'emploi au CNRS et mise en cause du statut de titulaire.

## Mobilité

Elle doit être volontaire.

Les moyens mis en place sont insuffisants.

La Commission mobilité n'examine aujourd'hui que les questions liées à la mobilité volontaire. Il faut qu'elle ait à examiner tous les problèmes de mobilité, les conditions de la mobilité liées à l'évolution des disciplines.

La direction du CNRS doit négocier les conditions dans lesquelles s'effectuent la formation/reconversion nécessaire.

Elle doit appliquer la "Loi Roustan" qui prévoit le rapprochement des époux, elle ne le fait pas aujourd'hui.

## TITULARISATION DES MI-TEMPS

A la fin de 1986, 234 titularisations, au plus, auront été faites à plein temps et 104 sont envisageables pour les personnes voulant poursuivre leur activité à mi-temps. Soit au maximum 338 titularisations sur près de 800 personnes concernées : le compte n'y est pas.

La Direction refuse de s'engager sur la suite (1987 et 1988). C'est l'arrêt, de fait, de la titularisation.

La direction et le Ministère ne tiennent pas les engagements pris dans la lettre du MRT du 12 mars 86. C'est inacceptable, il ne doit y avoir aucun exclu de la titularisation.

Le processus engagé doit aller à son terme.

## RETRAITES

### LA VALIDATION

Les règles de la Fonction Publique prévoient un calcul des cotisations rétroactives (dette à rembourser) sur la base de 6% du traitement au moment de la titularisation pour chacune des années à valider, diminuées des cotisations Sécurité Sociale et IRCANTEC correspondantes.

Leur stricte application au personnel CNRS, INSERM et INRIA est un véritable racket et constitue une injustice scandaleuse.

Il en résulte que :

- La dette ne correspond pas à la réalité des salaires perçus en tant que contractuel,
  - L'Etat calcule les déductions (cotisations Sécurité Sociale et IRCANTEC) en francs courants, sans tenir compte de l'érosion monétaire.
- Au bout du compte, des remboursements surévalués moins des déductions sous-évaluées conduisent à des dettes considérables dans nombre de cas.

Les services validables : la fonction publique a accepté l'extension de la validation aux services sur ressources affectées, sur vacation et en service horaire.  
Il reste encore à gagner la reconnaissance des services accomplis à mi-temps, ceux effectués sur contrats au CAES notamment.

## RAPPELS DE COTISATIONS SOCIALES

La Direction fait payer aux agents la différence de cotisations retraites (titulaire - contractuel) pour la période du 1/1/84 à la date de titularisation.  
Il apparaît de plus que la direction ne respecte pas toujours les 5 % de prélèvement maximum.  
Elle refuse de rembourser le trop payé de cotisations maladie.  
Cela alors que ce sont le Ministère et les directions d'organismes qui sont seuls responsables du retard de la titularisation.  
Ils doivent donc prendre en charge les conséquences de ce retard.

## POUVOIR D'ACHAT - PRIMES

### Pouvoir d'achat

Comme tous les fonctionnaires, les personnels du CNRS voient leur pouvoir d'achat régresser (- 2,2% en 1985 et - 5 % en 4 ans, selon l'INSEE) il en est de même pour les retraités.

C'est un problème majeur, même s'il a pu être masqué pour certains, par les effets financiers de la titularisation. Les salaires sont bloqués depuis novembre 1985 (avec la caution de la FEN, de la CFDT et de la CFTC et des autonomes), les cotisations sociales augmentent (+ 0,7 % sur les salaires, + 0,4 % sur les revenus imposables) auxquelles s'ajoutent les prélèvements pour la validation et les rappels de cotisations sociales.  
C'est une situation inacceptable.

### Primes semestrielles

C'est le système imaginé par la précédente direction qui reste en vigueur. Il est fondé sur le principe de la redistribution d'une enveloppe constante entre catégories. Il organise le nivellement des primes par le bas : l'augmentation, attendue, des indemnités versées à certains

administratifs étant obtenue par le transfert des crédits normalement afférents aux Ingénieurs d'Etudes, qui ne touchent que 13,75% au lieu des 16% statutairement prévus !

C'est une solution inacceptable et dangereuse qui vise autant à opposer les catégories entre elles qu'à mettre en cause les primes.

## Prime des informaticiens

Instituée il y a 15 ans pour compenser une insuffisance, qui reste chronique, des traitements dans la Fonction Publique, elle doit être appliquée au CNRS à toutes les personnes dont les métiers relèvent de la branche d'activité professionnelle n°1 (Métiers de l'Informatique).

Les agents d'un même corps doivent bénéficier d'une même prime, sans modulation.

Cette question doit être débattue entre le syndicats, les personnels concernés et la Direction.

## VISITE MEDICALE D'INTEGRATION

1984 : La Direction du CNRS déclare que cette visite n'est pas nécessaire car les contractuels y ont été soumis lors de leur recrutement.

Début 1986 : Elle change d'avis et déclare cette visite nécessaire, et qu'elle peut avoir lieu dans le cadre de la visite annuelle.

Aujourd'hui : Elle est indispensable, ce doit être une visite approfondie.

Quelle est la raison de ces changements successifs ? Le risque est grand de voir la Direction demander en Commission de réforme l'annulation de la titularisation pour les agents atteints de maladies graves avant la titularisation.

Cela est à nos yeux inacceptable. Aucune détitularisation ne doit avoir lieu.

## ACCIDENTS DU TRAVAIL

Un retard important a été pris dans le remboursement des frais médicaux consécutifs à un accident du travail. La Direction veut attendre l'avis de la Commission de réforme pour cela.

Les règles déjà en vigueur à l'INRA et dans les Universités doivent être appliquées au CNRS (la prise en charge a lieu sans attendre la réunion de la commission). Cette commission de réforme est composée depuis fin septembre. La direction doit la réunir dans les plus brefs délais afin d'examiner les 1500 dossiers en souffrance.

### ELECTIONS AUX C.A.P.

des Assistants-Ingénieurs, de Techniciens et de Secrétaires de l'Administration de la Recherche

**VOTEZ, FAITES VOTER**

Pour les listes  
présentées

par le SNTRS-CGT.

**QUEL SYNDICAT  
POUR LES CHERCHEURS  
ET LES I.T.A. ?**

*Depuis la création du CNRS, le SNTRS-CGT entretient une relation étroite et continue avec les chercheurs.*

*Cette relation est fondée sur la réalité du travail d'équipe autant que sur la solidarité qui s'est forgée , entre les ITA et les Chercheurs dans les luttes nombreuses qu'ils ont conduites ensemble pour la défense de leurs métiers et du potentiel scientifique.*

*Des années de combat commun ont permis de préserver et développer de grands organismes de recherche publique comme le CNRS, l'INSERM, l'INRIA, que beaucoup de pays nous envient.*

*Elles ont aussi permis de faire échec aux menaces des plans AIGRAIN et MASSENET et d'obtenir la reconnaissance des métiers scientifiques dans un statut de titulaire de la Fonction Publique.*

*Si on observe les 20 dernières années, le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN peuvent établir un bilan revendicatif presque sans comparaison dans la Fonction Publique. Ceci n'a été possible que parce qu'ils ont su ensemble surmonter les divisions qui furent imposées au mouvement syndical, grâce à leur accord de concertation.*

*Le SNTRS-CGT a en permanence combattu tout ce qui peut porter atteinte à la qualité de ses liens avec les chercheurs et nuire à l'image de la CGT : c'est pourquoi il a condamné sans ambiguïté la création d'une "Union Nationale des Syndicats des Chercheurs et Assimilés" au nom de la CGT.*

*Les chercheurs et au-delà, tous ceux qui sont attachés à une conception démocratique du syndicalisme de classe ne doivent pas confondre la CGT avec ceux qui viennent de la caricaturer aussi grossièrement.*

*Nous pensons qu'il existe une autre perspective que le repli sectaire dans un syndicat minoritaire et catégoriel ou que la culture d'une identité corporatiste au sein du syndicalisme réformiste.*

**CHERCHEURS ET ITA DOIVENT TRAVAILLER ENSEMBLE A LA  
CONSTRUCTION D'UN GRAND SYNDICAT DE MASSE ET DE CLASSE.**

*C'est dans ce sens que depuis des années, le SNTRS-CGT s'est exprimé en faveur du dépassement de l'accord de concertation. Lors de son dernier Congrès (1984) il s'est déclaré "en situation de pouvoir prétendre à syndiquer les Chercheurs", en faisant de la conviction le moyen essentiel pour parvenir à cet objectif.*

*Nous n'avons pas changé : nous combattons toute tentative administrative ou volontariste dans ce domaine.*

*Ce qui vient de se passer ne nous conduit pas à renoncer à cette démarche. Le SNTRS-CGT entend travailler à définir une perspective syndicale nouvelle avec tous les personnels.*

*Depuis 1967, date où fut signé l'accord de concertation, les choses ont changé.*

*Au sein de la société, où la recherche est devenue un enjeu majeur dans les stratégies politiques.*

*Le colloque national de 1982 a fait apparaître pour la première fois à grande échelle, la dimension sociale de la recherche.*

*La recherche n'est plus seulement l'affaire des personnels scientifiques, elle concerne toute la société. On a vu des syndicats ouvriers exprimer à cette occasion leur "besoin" de recherche et leur attente, en même temps que leurs luttes, pour intégrer la dimension du progrès scientifique et technique dans le développement de leur entreprise. Sciences et techniques sont, aujourd'hui, des enjeux de classe, au coeur même du procès de travail.*

*Le chômage, les conditions de travail et de vie, l'introduction de nouvelles technologies font partie des grands problèmes économiques et sociaux vécus quotidiennement par des millions d'hommes et femmes et qui réclament des solutions urgentes. Ils constituent un appel de recherches fondamentales dans tous les domaines.*

*Les nouveaux rapports qui se tissent entre la recherche et la production fondent la nécessité d'un syndicalisme hors des limites du champ catégoriel, capable d'appréhender la demande sociale telle qu'elle s'exprime dans le monde du travail, de définir de nouvelles formes de coopération entre scientifiques et producteurs, de permettre la maîtrise sociale du progrès scientifique et technique pour en faire un moyen efficace de sortir le pays de la crise.*

*Ce syndicalisme n'est possible que dans la confrontation des idées et l'échange d'expériences permises par l'appartenance à une confédération représentative de la diversité du monde du travail, et dont "l'orientation et l'action s'inspirent des principes du syndicalisme démocratique de masse et de classe" comme le rappellent les statuts de la CGT .*

*Au CNRS, à l'INSERM, ainsi que dans la plupart des grands établissements de recherche, l'effort de recherche passe par le déploiement de nouvelles techniques dont la sophistication fait appel à des compétences de plus en plus élevées.*

*Des secteurs comme les sciences de la vie ou les sciences de l'homme et de la société sont irrigués par des concepts et des méthodes issus d'autres secteurs.*

*Globalement l'environnement technique de la recherche connaît des mutations considérables dont la caractéristique*

principale est une modification du rôle des ingénieurs et techniciens.

Cette modification agit sur les chercheurs eux-mêmes dont la fonction s'est diversifiée. Chercheurs et I.T.A. doivent ensemble faire évoluer les rapports de travail au sein des équipes en tenant compte de ces modifications.

La manière d'appréhender la vie des équipes, l'emploi scientifique ou encore la formation a considérablement évolué. Elle rend inappropriée l'existence de deux syndicats catégoriels.

Chercheurs et I.T.A. ont aujourd'hui plus de points en commun qu'à l'époque de l'accord de concertation et paradoxalement, ni le SNCS-FEN, ni le SNTRS-CGT ne leur offrent de structures syndicales où ils peuvent ensemble définir leurs revendications et les moyens de les satisfaire.

Dans un domaine aussi crucial que l'emploi, surtout en un moment où la tendance est à substituer aux postes stables des emplois de TUC et de contractuels, il est clair que la dynamique d'une discipline repose autant sur l'accroissement de ses chercheurs que sur l'accroissement de ses I.T.A.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faut intervenir ensemble pour que le Comité National prenne en compte cette dimension dans son travail d'évaluation.

Il en est de même d'une question comme la formation. Malgré quelques efforts dans la dernière période, il reste beaucoup à faire pour que la formation des personnels soit l'outil d'une recherche de qualité. Cela suppose notamment que l'on parvienne ensemble à sortir d'une conception instrumentale des I.T.A. (I.T.A. = moyen de recherche) et que la formation occupe autant de place dans l'activité scientifique que la préparation des Congrès et des Colloques.

Sur tous ces objectifs, il est devenu urgent que chercheurs et I.T.A. se rassemblent dans un syndicat pour lutter avec plus d'efficacité.

Le SNCS-FEN et le SNTRS-CGT demeurent les seuls syndicats du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA à se limiter dans des champs catégoriels, ne correspondant même plus au nouveau statut qui s'étend désormais à tous les métiers de la recherche.

Dans un moment où se profilent les grandes manoeuvres politiques avec toute sorte d'OPA en direction du mouvement syndical dont la caractéristique principale est la volonté de constituer un grand front réformiste (1), I.T.A. et chercheurs peuvent apporter une réponse originale au sein d'un grand syndicat CGT de la recherche.

Il ne peut se construire malgré les intéressés, ni contre

eux, mais avec eux.

Dans cet esprit la Commission Exécutive du SNTRS-CGT a convoqué un CONSEIL SYNDICAL NATIONAL (2) afin d'ouvrir cette question parmi les personnels. C'est pourquoi nous invitons chercheurs et I.T.A. à se rencontrer pour travailler ensemble à dégager cette perspective et lui donner le caractère d'un grand débat de masse, c'est à dire démocratique, public, et hors des pressions d'où quelles viennent.

*Cette démarche nécessaire n'a de sens que si elle se conjugue avec le renforcement de notre action commune contre la politique de liquidation de la recherche publique conduite par l'actuelle majorité.*

## SNTRS-CGT

- (1) Qu'il s'agisse de la décision de FO concernant les enseignants, ou des déclaration de POMMATEAU appelant de ses voeux de constitution d'une grande organisation autonome.
- (2) Instance statutaire la plus représentative du SNTRS-CGT entre 2 congrès.

Je suis intéressé (e) par les idées contenues dans ce document.

Je souhaite être informé (e) et poursuivre le débat avec le SNTRS-CGT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

LABO :

GRADE :

TELEPHONE :

A retourner au SNTRS-CGT, 25 rue de Chevreuse 91400 ORSAY.